

 branche öffentliche verwaltung
branche administrative publique
ramo amministrazione pubblica

Principes des actes administratifs

Répertoire 11

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte

www.ov-ep.ch

© Branche Offentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica

1

 branche öffentliche verwaltung
branche administrative publique
ramo amministrazione pubblica

Objectif

1.1.3.3.3 Principes des actes administratifs
Disposition/procédure de recours

Je justifie un acte administratif par les principes légaux sous-jacents.

www.ov-ep.ch

© Branche Offentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica

2

 branche öffentliche verwaltung
branche administrative publique
ramo amministrazione pubblica

Déroulement

- Accueil, objectifs évaluateurs
- Rappel de quelques points du répertoire 10
- La procédure administrative
- Les délais
- Les décisions administratives
- Les divers recours

- 1 pause de 15 minutes environ est prévue

www.ov-ep.ch

© Branche Offentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica

3

Rappel de quelques éléments du répertoire 10

4

Rappel

- 1) Donnez 1 définition et 1 exemple au minimum des principes administratifs suivants :
 - groupe 1 : principe de légalité
 - groupe 2 : principe d'égalité
 - groupe 3 : principe d'intérêt public et de proportionnalité
 - groupe 4 : principe de bonne foi
- 2) Une fois cet exercice réalisé, indiquez par groupe les différences entre le droit privé et le droit public (*rappel, cette question a souvent été posée aux examens*).

5

La procédure administrative

6

La procédure administrative

La procédure met en œuvre les règles du droit.

Elle est souvent initiée sur la demande d'un citoyen, par exemple pour construire une maison.

Un **permis de construire** est nécessaire à cet effet.

Il existe d'autres exemples, par exemple la demande de naturalisation.



7

La procédure administrative



Compétences des autorités

Une autorité qui reçoit une requête est dans l'obligation de vérifier sa compétence.

Si elle n'est pas compétente, elle en informe l'expéditeur et transfère la requête à l'autorité compétente.

8

La procédure administrative



Parties impliquées

Exemple : construction d'une maison familiale

- le maître d'ouvrage
- un tiers (le voisin, par exemple) qui peut s'opposer au projet de construction.



Que ça soit d'un côté ou de l'autre, ils peuvent être représenté par un mandataire professionnel, par exemple un avocat

9

La procédure administrative



Obligation de récusation

Les citoyens concernés ont droit à une autorité composée de façon légitime. Cela requiert des employés de l'administration ou des membres d'une autorité de se récuser en cas de conflits d'intérêts.



Un **conflit d'intérêts** peut être relatif aux personnes ou à des faits ou se produire en cas d'intérêts personnels.

10

Conflits d'intérêts



Avez-vous des exemples de conflits d'intérêts qui pourraient exister, par exemple dans le cadre de vos examens finaux ?

Auriez-vous d'autre(s) exemple(s) ?

11

Les délais

12

Délais

Les délais fixés en jours commencent à courir le lendemain du jour de leur communication ou de l'événement qui les déclenche.



Le premier jour du délai peut être n'importe quel jour, même un jour férié.

Les délais s'achèvent le dernier jour à minuit.

Lorsqu'un délai échoit un samedi, un dimanche ou un jour férié, son échéance est reportée au jour ouvrable suivant.

13

Respecter les délais

Pour garantir le respect des délais, l'action correspondante doit être effectuée avant la date d'échéance du délai.

Les requêtes écrites doivent être déposées à la Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse avant la date d'échéance du délai.



14

Prolongation des délais

Les **délais légaux** ne peuvent être prolongés.

Les **délais impartis par l'autorité** peuvent être prolongés pour des motifs suffisants, si la partie en fait la demande **avant l'expiration**.



Restitution des délais

Le délai peut être restitué lorsque la partie ou son mandataire établit qu'il a été empêché, sans faute de sa part, d'agir dans le délai fixé.

La demande de restitution doit être présentée **dans les 10 jours** à compter de celui où l'empêchement a cessé. Dans ce même délai, le requérant doit accomplir l'acte omis.

15

Pour ancrer ceci

Vous avez sous la partie 3 « divers » des supports de cours en ligne du répertoire 11, quelques exemples de décision :

[Lien direct](#)

Observez les différents délais. Que pouvez-vous en déduire ?

16

La décision

17

Décisions

Une décision est un acte par lequel une autorité décide après examen d'une situation concrète.

Le droit consigné dans une loi ou une ordonnance (acte général et abstrait) est appliqué avec une **décision** au **cas particulier** (individuel et concret).

La décision prise par une administration est appelée **décision**.

La décision prise par une autorité politique (collégiale) est appelée **arrêt**. (Conseil d'Etat → arrêt du Conseil d'Etat)

La décision prise par une autorité judiciaire est appelée **jugement ou arrêt**.

18

Contenus et structures

- Motivation : Indication des **faits** importants et des **normes légales** qui constituent la base de la décision
- **Dispositif** : verdict de l'autorité, la **décision elle-même** – c'est-à-dire les droits et les obligations des personnes concernées.
- **Répartition des frais** : émoluments ou autres coûts imposés aux personnes concernées
- **Indication des voies de recours** avec indication de l'instance et du délai
- **Destinataires** : les personnes concernées et éventuellement leurs représentant-e-s, d'autres autorités ou offices
- **Date et signature** : le jour de la prise de décision par l'autorité ; signature de la personne habilitée à prononcer des décisions ; en cas de recours, la date pour l'envoi est importante pour l'évaluation du délai

19

Exercice sur la décision

A l'aide du document prérédigé sur quelques éléments, à vous de :

- trouver les points déjà indiqués puis
- compléter la décision pour qu'elle soit conforme aux exigences.

20

Validité de la décision

Si l'indication des voies de recours ne figure pas dans une décision, le terme fixé pour l'utilisation du droit de recours ne commence pas à courir.

Dans ce cas, la décision n'est pas valable légalement et ne peut pas être exécutée.



21

Branche öffentliche Verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

Erreur de décision

Décision nulle → aucun effet légal

Vice → contestation de la décision



© Branche Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica

22

Branche öffentliche Verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

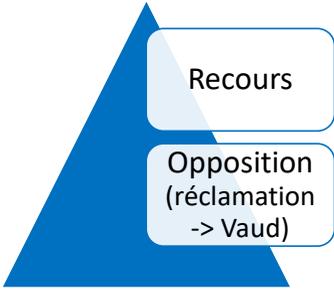
Les recours

© Branche Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica

23

Branche öffentliche Verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

Recours ordinaires



Recours

Opposition
(réclamation
-> Vaud)

© Branche Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica

24

Branche öffentliche Verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

Opposition ou réclamation (VD)



Instance : généralement la même instance



Délai : conforme à la législation, souvent sous 30 jours

© Branche Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica 25

25

Branche öffentliche Verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

Recours



Instances : organe communal supérieur
départements/directions cantonales
commissions de recours (rare !)
tribunal administratif



Délai : généralement sous 30 jours

© Branche Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica 26

26

Branche öffentliche Verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

Procédure de recours

Parties
Les lois correspondantes définissent les personnes qui ont la qualité pour recourir.

Frais et dépens
En règle générale, les frais et dépens de la procédure sont à la charge de la personne qui a succombé.

© Branche Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica 27

27

Exemple concret d'une procédure administrative

Très souvent, une décision est initiée lorsque l'administré l'exige, par exemple pour une demande de bourse.

- ⇒ par exemple, formulaire de demande de bourse
- ⇒ la plupart des formulaires peuvent être téléchargés en ligne

Et chez vous ? Quelles sont les différentes procédures administratives qui existent ?

28

Discussion en plénum

Et dans votre entreprise ?
Quelle opposition ou recours votre entreprise a-t-elle fait ?

Et vous à quel moment pouvez-vous faire recours ? Et pourquoi le feriez-vous ?

Avant de contester, est-ce que vous vous êtes assuré que vous faisiez recours pour le « bon motif » ?

29

Et si cela se passe chez vous ?

Imaginons maintenant que vous avez quelqu'un qui veut faire recours et que vous l'avez au téléphone ou au guichet.

Que lui dites-vous ?

30

Branche öffentliche Verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

Recours extraordinaires et recours juridiques

Révision



Plainte à l'autorité de surveillance



Dénonciation



Il s'agit d'autres termes complémentaires et il est important que vous sachiez qu'ils existent pour votre culture générale.
Il y a peu de probabilités que vous soyez confrontés à cela durant votre apprentissage.

© Branche Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica

31

Branche öffentliche Verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

Exercice récapitulatif

Maintenant que toutes les notions sont connues, travaillées et acquises, complétez les diverses questions de l'exercice transmis.

Cet exercice fait office de résumé de toute la matière.

A vous de jouer ;-)

© Branche Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica

32

Branche öffentliche Verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

Mise en réseau de l'objectif évaluateur Entreprise et CI

- **OE Entreprise -> 1.1.3.3 « Indiquer les principes légaux »**
- Faites le lien avec les OE vus à l'instant en répondant aux 2 questions à l'aide du formulaire «Relation avec les cours interentreprises» disponible sur le site www.ov-ap.ch -> Connexion -> Extranet -> Flipbooks -> Dossier de formation et des prestations (FIEn)-> pages 95 / (FIEc) -> page 84
- Ou site www.ov-ap.ch -> Connexion -> Extranet -> Documents -> 01_f_apprenti -> 01_05_f_formulaires_DFP -> relation_avec_les_cours_interentreprises

© Branche Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica

33

© Branche Öffentliche Verwaltung / Branche Administration publique / ramo amministrazione pubblica

Objectifs atteints ?

1.1.3.3.1. 1.1.3.3.2.



1.1.3.3.3.

© Branche Öffentliche Verwaltung / Administration publique / Amministrazione pubblica 34

34

© Branche Öffentliche Verwaltung / Branche Administration publique / ramo amministrazione pubblica

Avez-vous encore des questions ?



Merci de votre participation !

© Branche Öffentliche Verwaltung / Administration publique / Amministrazione pubblica 35

35